

Résumé de la Politique d'aide financière

Conformément à notre mission et à nos valeurs, chez Providence Health Services nous nous engageons à soigner tout le monde, quelle que soit votre capacité à payer, en accordant une attention spéciale à ceux qui sont pauvres et vulnérables. Providence Health Services propose des conseils financiers et offre son aide pour aider à résoudre les problèmes financiers que les patients ou les familles peuvent rencontrer quant à leurs soins. Les politiques d'aide financière de Providence Health Services reflètent notre dévouement à coopérer avec nos patients, avec bienveillance et compassion, afin d'étudier les options pour surmonter leurs obligations financières.

Conditions d'admissibilité

Vous pourriez bénéficier d'une aide financière. L'aide financière est généralement déterminée par le revenu total de votre ménage comparé au seuil de pauvreté (« Federal Poverty Level » ou FPL). Si votre revenu est inférieur ou égal à 250 % du FPL, vous recevrez une aide sous forme d'un remboursement de 100 % sur la portion des frais à votre charge. Si votre revenu est supérieur à 250 % du FPL, mais qu'il ne dépasse pas 400 % du FPL, vous bénéficierez de tarifs réduits selon une échelle variable. Pour des soins admissibles, les patients bénéficiaires d'une aide financière ne seront pas facturés plus que les montants généralement facturés aux patients titulaires d'une police d'assurance.

Quels sont les services couverts ?

La Politique d'aide financière (« Financial Assistance Policy » ou FAP) s'applique aux soins d'urgence et à d'autres soins médicaux indispensables. Ces conditions sont définies dans la FAP. Les services facultatifs ne sont pas couverts par la FAP.

Comment puis-je y souscrire ?

Pour souscrire à l'aide financière, vous devrez compléter une demande de souscription écrite et fournir les documents nécessaires, comme décrit dans la FAP et dans le formulaire de souscription à la FAP.

Comment puis-je obtenir de l'aide pour ma demande de souscription ?

Pour obtenir de l'aide concernant la FAP, vous pouvez contacter le représentant de l'aide financière du centre national d'administration fiscale (NRSC ou « National Revenue Service Center ») au 800-566-5050.

Comment puis-je obtenir des informations complémentaires ?

Des copies de la FAP et du formulaire de demande de souscription à la FAP sont disponibles à l'adresse <http://www.provhosp.org/patients-guests> et au bureau de conseils financiers pour les patients. Des copies gratuites de la FAP et du formulaire de demande de souscription à la FAP peuvent également vous être envoyées par courrier en effectuant la demande auprès d'un représentant de l'aide financière du NRSC au 800-566-5050.

Que puis-je faire si je ne suis pas admissible ?

Les patients qui ne sont pas qualifiés pour l'aide financière conformément aux conditions de la FAP peuvent souscrire un autre type d'assurance. Pour en savoir plus, contactez un représentant de l'aide financière du NRSC par téléphone au 800-566-5050.

Les traductions de la FAP, du formulaire de demande de souscription à la FAP et ce résumé simplifié sont disponibles sur demande.